



COMMUNIQUE DE PRESSE de SYLVIANE NOEL

La Roche-sur-Foron, le 30 mars 2023,

Sénatrice de la Haute-Savoie

Colère et incompréhension de la Sénatrice Sylviane NOËL face à la mise à mal de notre système de santé

Après la non-réintégration des soignants non vaccinés contre la Covid, après le saccage du dispositif de remboursement des frais de déplacement des infirmiers libéraux exerçant en zone rurale et de Montagne, voilà une décision prise en février dernier par la CPAM de Haute-Savoie qui va porter un nouveau coup très dur à notre système de santé en refusant le financement du Service d'Accès aux Soins de Haute-Savoie (SAS74).

A l'échelle de la Haute-Savoie, depuis plus de deux ans, pour faire face à la pénurie de médecins, l'ensemble des acteurs participant aux soins d'urgence en Haute-Savoie ont travaillé pour construire une organisation permettant d'améliorer la régulation des appels d'urgence et l'orientation de ces demandes vers des médecins généralistes exerçant sur chaque territoire. Il s'agit du SAS 74. Les acteurs qui ont participé à ce travail sont : le 15 et les services d'urgence, les directeurs des hôpitaux, le Conseil de l'Ordre des Médecins, les médecins régulateurs du 15, les CPTS de Haute-Savoie, les médecins de montagne, etc.

La conclusion collective a été de structurer le SAS 74 en articulant le mieux possible une régulation centralisée (le 15), en lui donnant plus de moyens, avec des régulations territoriales qui mobilisent déjà des généralistes, en tenant compte des spécificités territoriales pour construire une organisation efficace. Le 15 tient particulièrement à cette organisation, étant lui-même surchargé et ne pouvant gérer davantage d'appels, même en bénéficiant de moyens supplémentaires.

Actuellement, **plus de 350 médecins généralistes participent au SAS 74**. Cela représente plus que ce qui a été constaté au niveau national dans les départements expérimentateurs ayant pourtant débuté il y a déjà 2 ans. **Le 15 et les services d'urgence constatent déjà une amélioration en termes d'afflux de patients**. Le financement national prévu pour les SAS permet de valoriser la participation des médecins régulateurs et celle des médecins généralistes effecteurs. Cela encourage donc à participer et valorise les efforts faits pour recevoir des patients non connus des cabinets. Cette valorisation financière permet donc de consolider et de pouvoir continuer à développer cette organisation collective.

Or, en dépit de ces bons résultats, la CPAM de Haute Savoie a décidé unilatéralement à compter de février de ne plus financer l'application de la majoration SNP de 15 € par consultation si le patient n'a pas été au préalable dirigé par le centre 15 ! **Une décision injustifiée et incompréhensible qui aboutira inutilement à engorger le centre 15 et de fait, réduit à néant les progrès obtenus.**

Je déplore cette décision, une nouvelle fois technocratique qui ne fera que contraindre inutilement une initiative de terrain qui a montré son efficacité ! Face à ce ras le bol, j'ai interpellé François Braun, Ministre de la Santé et de la Prévention, par le biais d'une question orale, afin de contraindre le gouvernement à s'expliquer sur les dérives de son administration ou de ses satellites.

Nous ne devons plus accepter ces graves atteintes de notre système de santé. Il est grands temps que les beaux discours envers nos soignants s'accompagnent d'actes forts !

NB : Retrouvez en pièces-jointes à ce communiqué, l'intégralité du courrier que j'ai adressé au Ministre de la Prévention et de la Santé ainsi que ma question orale.

Contact presse :

Anne-Gabrielle JOUFFREY MATHIEU – Cabinet parlementaire de Sylviane NOËL - 04 50 25 18 10 – ag.mathieu@sylvianoel.fr
